



Depuis le 15 juin 2022, les tests PCR sont payants. Désormais, la grande majorité des voyageurs qui souhaite sortir des frontières du Cameroun doit automatiquement déboursier la somme de 30 000 FCFA pour se procurer le précieux sésame.

Un article consacrant cette décision a été ajouté dans la loi des finances rectificative adoptée au parlement en juin dernier. Près d'un mois après l'instauration de cette mesure, 19 000 tests PCR ont d'ores et déjà été vendus pour un montant de 541,8 millions de Fcfa, a en croire le ministère de la Santé Publique.

Le gouvernement pense que ces recettes pourraient atteindre 10 milliards de Fcfa au cours de cette année, si la tendance actuellement observée est maintenue. Ce qui pourrait contribuer à une augmentation de 5% des recettes fiscales. Manaouda Malachie a par ailleurs précisé que l'argent qui sera collecté dans le cadre de la vente de ses dispositifs de dépistage, va servir à renforcer la mise en œuvre des initiatives prises par l'Etat du Cameroun, pour apporter des réponses rapides aux exigences sanitaires en cours dans le pays.

Le test Pcr est exigé aux voyageurs qui quittent le Cameroun pour une destination ou un point de transit qui exige un test négatif. Il a cessé d'être gratuit dans le pays le 15 juin 2022, conformément aux « hautes instructions du Chef de l'Etat » à travers un communiqué signé le 13 juin par le Ministre de la Santé publique. Les paiements sont effectués en ligne à travers la

plateforme de dématérialisation des recettes publiques qui est hébergée par le Ministère des Finances. En revanche, le laboratoire de santé publique de Yaoundé, l'hôpital Laquintinie de Douala et le Centre hospitalier régional de Garoua disposent des sites, où le test Pcr peut être payé de manière physique.

EcoMatin